



N° 17.24 Renouvellement Ligne de Trésorerie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE dix sept, le 17 mai
Le bureau dûment convoqué le 09 mai
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présence de Monsieur JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

PRESENTS :

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre
Madame BIDARD Pascale
Monsieur BERNARD Marc
Monsieur LOVET Jean-Pierre
Monsieur BOSCH Jean-Marie
Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé :

Une ligne de Trésorerie a été conclue, par délibération en date du 25 mai 2016, auprès de la Banque Postale.

Afin de pallier toute éventualité, et bien que la ligne de Trésorerie n'ait pas été utilisée au cours de l'exercice 2016, il est proposé de renouveler cette Ligne de trésorerie, auprès de la Banque Postale.

Les conditions sont les suivantes :

- Montant maximum : 500 000 € (inchangé)
- Taux d'intérêt : EONIA + 0.43% l'an (auparavant EONIA + 1.06 %)

- Commission d'engagement : 500 € (750 € auparavant)
- Commission de non-utilisation : 0.10 % (0.2 % auparavant)

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus, à intervenir avec la Banque Postale et est habilité à procéder ultérieurement sans autre délibération et à son initiative aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le bureau a adopté la présente délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 17 mai 2017.

Pour le Président et par délégation,
Pascale SAUTAREL-BIDARD, Vice-Présidente

